

Privatisation et Libéralisation



des Filières Cotonnières Africaines

**Capitalisations
et Echanges
des Expériences
Paysannes**



Hors Série

Toute correspondance relative aux publications doit être adressée à :

Enda Tiers-Monde, B.P. 3370, Dakar, Sénégal, Tél: (221) 33 869.99.48
(lignes groupées). Télécopie : (221) 33 823.51.57 / 33 821.26.95. Courrier
électronique : editions@enda.sn. internet : [http://www.enda.sn/
accueil.html](http://www.enda.sn/accueil.html)

Les opinions exprimées dans les publications d'ENDA n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par ces publications ou celles de la rédaction.

Responsables de la publication : Joséphine Ouédraogo, Raphaël NDIAYE, Moussa MBaye

Comité de rédaction : Aka Alexis ANOUAN, Mamadou Alimou BARRY, Tiguidanke GASSAMA

Traduction et relecture : Laurent Alex BADJI

Maquette de couverture et infographie : Armand AZEVEDO

Couverture : crédit photos, enda Diapol/AProCA

Pao : Noma CAMARA, enda éditions

Coordination : Moussa MBAYE

© enda tiers-monde/diapol, dakar, 2008

ISSN 0850-8526

N.B. : La reproduction d'extraits est autorisée sans formalité pour les utilisations non commerciales (enseignement et formation), à condition que les auteurs de ce livret soient cités avec exactitude et que les éditeurs reçoivent deux copies des passages reproduits. L'ensemble des textes sont disponibles en libre accès en version française, anglaise, peulh, bamana et moré sur le site d'Enda Prospectives Dialogues Politiques, <http://www.endadiapol.org>.

Privatisation et Libéralisation des filières cotonnières africaines

**Capitalisation et Echanges
des expériences paysannes**

Hors Série, n° 17
enda Editions, Dakar, 2008

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
ACRONYMES	6
PRÉFACE	9
INTRODUCTION	11
BENIN	
- Réforme de la filière cotonnière au Bénin	15
BURKINA FASO	
- Le financement de la recherche cotonnière au Burkina Faso	19
- Le processus de privatisation de la filière cotonnière au Burkina Faso	21
CÔTE D'IVOIRE	
- La réforme de la filière cotonnière ivoirienne	25
GAMBIE	
- L'approvisionnement en intrants de la COGA	29
GHANA	
- Le défi de l'organisation des producteurs	33
- La réforme de la filière ghanéenne	35
GUINEE	
- Le rôle de l'Etat dans la gestion de la filière guinéenne	39



GUINEE BISSAU

- La conduite de la privatisation de la Sociedade Algodoeira da Guiné Bissau (SAGB) 43

MALI

- Organisation des producteurs au Mali / La naissance d'une seule et unique faîtière 47
- L'approvisionnement en intrants au Mali 50

SENEGAL

- Le Processus de fixation du prix de coton graine au Sénégal 53
- Le transfert de compétences dans la gestion de la filière cotonnière au Sénégal 55

TCHAD

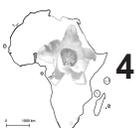
- Le processus de privatisation de la société cotonnière du Tchad (Cotontchad). 57

TOGO

- Structuration de la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton du Togo 63

CONCLUSION 65

BIBLIOGRAPHIE 67



REMERCIEMENTS

Le présent livret est le fruit d'une collaboration étroite entre ENDA Prospectives Dialogues Politiques (**ENDA Diapol**) et l'Association des Producteurs de Coton Africains (**AProCA**).

La réalisation de ce livret a été rendu possible grâce au travail de : DIOMA Komonsira, Communicateur AProCA ; MADOUGOU Abdoulaye, CNPC-BENIN ; Oumarou YOUSOUFA formateur, OPCC-GIE-CAMEROUN ; Diasso Dramane, Burkina Faso ; Nathan Diarra, Technicien Plateforme Mali, et Amdiatou Diallo, Directeur Exécutif de la FNPC-Sénégal, qui ont réalisé les différentes missions de terrain afin d'interviewer les producteurs de coton sur les thématiques comme : la gestion des intrants, l'implication des producteurs dans la gestion de la filière, la commercialisation, les processus de libéralisation et de privatisation des filières cotonnières, etc.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des journalistes qui nous ont accompagnés tout au long de ce projet. Ils ont été d'un grand apport dans la conduite des entretiens avec les cotonculteurs.

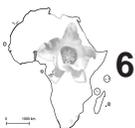
Nos remerciements à l'ensemble de tous ceux qui ont accepté de livrer leurs opinions et analyser la situation de leur pays de façon libre ; opinions et analyses qui sont la base de ce livret.

Nos remerciements s'adressent aussi aux différents partenaires qui nous ont fait confiance pour la réalisation de ce projet : Oxfam Novib, Oxfam America, Oxfam Grande Bretagne, Volens.

Enfin, nous tenons également à remercier l'ensemble de nos collègues qui ont consenti à relire et à apporter des critiques constructives aux différentes étapes de ce projet, plus particulièrement Moussa Mbaye et Mouhamadou Abdoul.

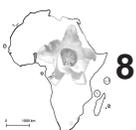
ACRONYMES

ACE	: Audit Contrôle et Expertise
AFD	: Agence Française de Développement
AGA	: Association Guinéenne de Coton
AIC	: Association Interprofessionnelle du Coton
AICB	: Association Interprofessionnelle de Coton du Burkina
APCC	: Associations des Producteurs pour la Collecte du Coton graine
APEB	: Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin
AProCA	: Association des Producteurs de Coton Africains
ARECA	: Agence de Régulation de Coton et l'Anacarde
ASIC	: Association Sénégalaise Interprofessionnelle du Coton
CFDT	: Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COGA	: Cotton Growers Association
Cotonfranc	: Compagnie Cotonnière Française



Cotontchad	: Société Cotonnière du Tchad
CSPC	: Caisse de Stabilisation des Prix du Coton
CSPR	: Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement
CTRC	: Cellule Technique pour des Réformes du Secteur Coton
DHS	: Direction de l’Huilerie Savonnerie
DPC	: Direction de la Production Cotonnière
F UPRO	: Fédération des Unions de Producteurs du Bénin
FAC	: Fonds d’Aide et de Coopération
FGRP	: Fonds de Gestion du Risque Prix
FMI	: Fonds Monétaire International
FNGPC	: Fédération Nationale des Groupements des Producteurs de Coton (Togo)
FNPC	: Fédération Nationale des Producteurs de Coton du Sénégal
Gamcot	: Gambia Cotton Limited
GAV	: Groupements Agricoles Villageois
GCC	: Ghana Cotton Company
GCDB	: Ghana Cotton Development Board
GPC	: Groupement de Producteurs de Coton
GPDIA	: Groupement Professionnel des Distributeurs d’Intrants Agricoles
GSCVM	: Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali
INERA	: Institut de l’Environnement et des Recherches Agricoles

- IRCT** : Institut de Recherche du Coton et des Textiles
- LCCI-SA** : La Compagnie Cotonnière Ivoirienne - Société Anonyme
- OPAT** : Office des Produits Agricoles du Togo
- SAGB** : Sociedade Algodoeira da Guiné Bissau
- SAMAC** : Société Africaine pour le Management, l’Affrètement et le Commerce
- SDI** : Société de Distribution Intercontinentale d’Intrants
- SICOSA-SA** : Société Industrielle Cotonnière des Savanes
- SOCOMA** : Société Cotonnière du Gourma
- SODEFITEX** : Société de Développement et des Fibres Textiles
- SOFITEX** : Société Burkinabè des Fibres Textiles
- SONAPRA** : Société Nationale pour la Promotion Agricole
- SOTOCO** : Société Togolaise de Coton
- UNPCB** : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
- UN-SCPC** : Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton
- UPGPC** : Unions Préfectorales des Groupements des Producteurs de Coton
- URGPC** : Unions Régionales des Groupements des Producteurs de Coton



PRÉFACE

François TRAORE

*Président de l'Association des
Producteurs de Coton Africains (AProCA)*

Le secteur du coton est spécifique en Afrique, car ses acteurs, à la différence des autres intervenants du monde rural ont eu très tôt un partenaire fixe ce qui leur a permis d'acquérir une aisance dans les actions de revendication. Cette capacité à revendiquer n'est cependant pas une condition suffisante pour avoir une vision de la filière en tant qu'entité à gérer.

Face à ces acteurs non préparés, se trouvent de puissantes filiales mais qui n'ont pas toutes les compétences de la gestion d'une entreprise cotonnière et de celle du partenariat avec les producteurs. De la filière cotonnière, elles ne voient que le profit.

Vu ce paradoxe, nous nous demandons parfois si derrière les grandes théories que ces institutions nous demandent d'adopter, il n'y a pas des desseins cachés derrière. Pour preuve, certains de nos Etats africains que l'on a contraints à la libéralisation sont obligés, quelques années après, de reprendre en main leurs filières pour éviter la catastrophe.

A ce moment qu'a-t-on fait ? Un pas en avant ou deux pas en arrière?

Cela illustre bien que le projet de libéralisation/privatisation des filières cotonnières africaines n'a pas souvent été mûri entre les Etats et les acteurs concernés, en premier lieu les producteurs à la base. Les échanges d'expériences font partie des pratiques du producteur africain pour s'informer et partant acquérir de nouvelles compétences

pour pouvoir influencer la gestion de la filière. Cela est d'autant plus vrai que généralement, les producteurs adoptent plus rapidement une idée ou une technologie nouvelle si un de leur pair l'a essayé et en a tiré des résultats appréciables.

Les échanges qui ont eu lieu pour l'élaboration du présent ouvrage ont permis aux producteurs de se rendre compte qu'ils sont les premiers concernés par la privatisation/libéralisation des filières cotonnières. Les producteurs qui ont participé aux différentes tournées ont pris conscience de l'importance de ces processus de réformes en cours et/ou à venir dans les différents pays producteurs de coton.

Les expériences réussies ou malheureuses prouvent que les producteurs sont les premiers que nos gouvernants doivent écouter. Ils sont les mieux placés pour défendre leurs intérêts. En les acceptant dans les espaces de décisions et de négociations, leurs alliés ont au moins l'avantage de disposer d'informations justes et actuelles sur la mentalité des acteurs à la base, sur leur situation économique et sociale.

C'est dans cette optique, que nous prônons la présence des producteurs de coton dans ces espaces de concertation et d'échanges, avec des représentants qui pourront défendre les intérêts des producteurs de la base au sommet. Il est également nécessaire de renforcer les capacités de la base (formation), pour qu'elle puisse s'approprier tous les enjeux liés aux processus de libéralisation/privatisation d'une part, et d'autre part pour qu'elle soit en mesure d'apprécier les interventions de ses élus dans ces instances, en liaison avec les difficultés qu'ils rencontrent dans la filière.

Si ce lien n'est pas compris, il risque de se creuser, dans nos organisations, un énorme fossé entre la base et le sommet. Au lieu d'un tout global, elles renfermeront deux mondes aux préoccupations différentes.

INTRODUCTION

Contexte et Justification

Les filières cotonnières africaines représentent un poids considérable dans le développement des économies de l’Afrique de l’Ouest et du Centre (AOC). Elles contribuent de manière significative à la formation du PIB de ces pays et elles emploient des millions de personnes qui y tirent l’essentiel de leurs revenus monétaires. Dans certains pays notamment ceux de la zone Franc, elles pèsent jusqu’à 10% du PIB. Enfin, elles ont aussi la particularité d’être des filières organisées comparées aux autres cultures de rente. Depuis le début des années 2000, les filières cotonnières africaines notamment celles de l’Afrique de l’Ouest et du Centre (AOC) traversent une mauvaise passe imputable en partie à la chute croissante des cours mondiaux du coton sur le marché mondial. Cette situation est à l’origine de la baisse continue des revenus monétaires des producteurs de coton installés dans les différents bassins cotonniers de l’AOC.

Malgré cette conjoncture défavorable, les filières cotonnières africaines continuent de jouer un rôle de premier plan dans la formation de la croissance des pays africains notamment ceux de la zone Franc. Cette baisse graduelle des cours mondiaux du coton a eu comme autre conséquence une augmentation des déficits financiers des sociétés cotonnières contrôlées dans leur grande majorité par les Etats. Pour combler ces déficits chiffrés à des milliards de FCFA, les Etats africains étaient obligés d’effectuer des ponctions budgétaires pour combler les pertes subies par les sociétés cotonnières.

Face à cette situation, les bailleurs de fonds tels que le FMI et la Banque Mondiale ont préconisé un désengagement de l’Etat au profit d’opérateurs privés pour redonner aux filières cotonnières un second souffle. Si certains pays comme le Bénin et le Ghana se sont inscrits dans cette voie en initiant une série de réformes, d’autres ont préféré



garder le système qui prévalait jusque là. Aujourd'hui, force est de constater que les résultats sont plutôt mitigés pour les pays qui ont été les premiers à ouvrir leur secteur cotonnier. Ces derniers sont aujourd'hui confrontés aux mêmes problèmes que ceux qui avaient auparavant refusé d'adopter cette voie.

Ainsi à l'heure où ces pays qui jusque-là étaient méfiants, s'appêtent à libéraliser leur filière cotonnière, il nous paraît intéressant d'analyser et de capitaliser les expériences des pays producteurs de coton qui sont les pionniers en la matière. C'est ainsi que, ce livret se veut un outil qui rassemble et analyse les pratiques qui ont produit des résultats jugés positifs dans la conduite des réformes institutionnels d'une part et celles ayant produits des résultats mitigés d'autre part.

Un tel exercice, dans son processus comme dans ses résultats, est de nature à renforcer les capacités des cotonculteurs et de leurs organisations, notamment dans la consolidation de leurs actions de plaidoyer et de dialogue politique. En particulier, il apparaît important que les organisations de producteurs développent et défendent des arguments pertinents, significatifs et bien documentés sur les questions de réformes institutionnelles et qu'elles sachent promouvoir les bonnes pratiques et les innovations.

Objectifs du livret

Objectif Général

A travers ce projet, l'objectif poursuivi est de lancer une dynamique d'échanges entre les producteurs de coton pour capitaliser et partager le plus largement possible leurs expériences dans le cadre de la conduite des processus de privatisation et de libéralisation des filières cotonnières africaines et renforcer leurs capacités d'analyse et d'influence pour améliorer la gestion des filières cotonnières.

Objectifs Spécifiques

- A travers ce livret, plusieurs objectifs spécifiques sont poursuivis :
- Impulser et pérenniser une dynamique d'échange, de concertation et de réflexion des plateformes nationales de l'AProCA autour des

- questions de privatisation et de libéralisation des filières cotonnières d’Afrique de l’Ouest et du Centre dans les pays qui ont déjà adopté et/ou sont avancés dans ce processus ;
- Capitaliser les expériences dans les différents pays membres de l’AProCA sur le rôle et la place des producteurs dans ces processus de transformation et disposer d’une vue d’ensemble des principaux changements intervenus et à venir suite aux réformes institutionnelles en cours, dans les filières cotonnières en Afrique de l’Ouest ;
 - Disposer d’outils d’analyse et de plaidoyer appropriés pour les producteurs sur les évolutions induites par ces changements.

Méthodologie

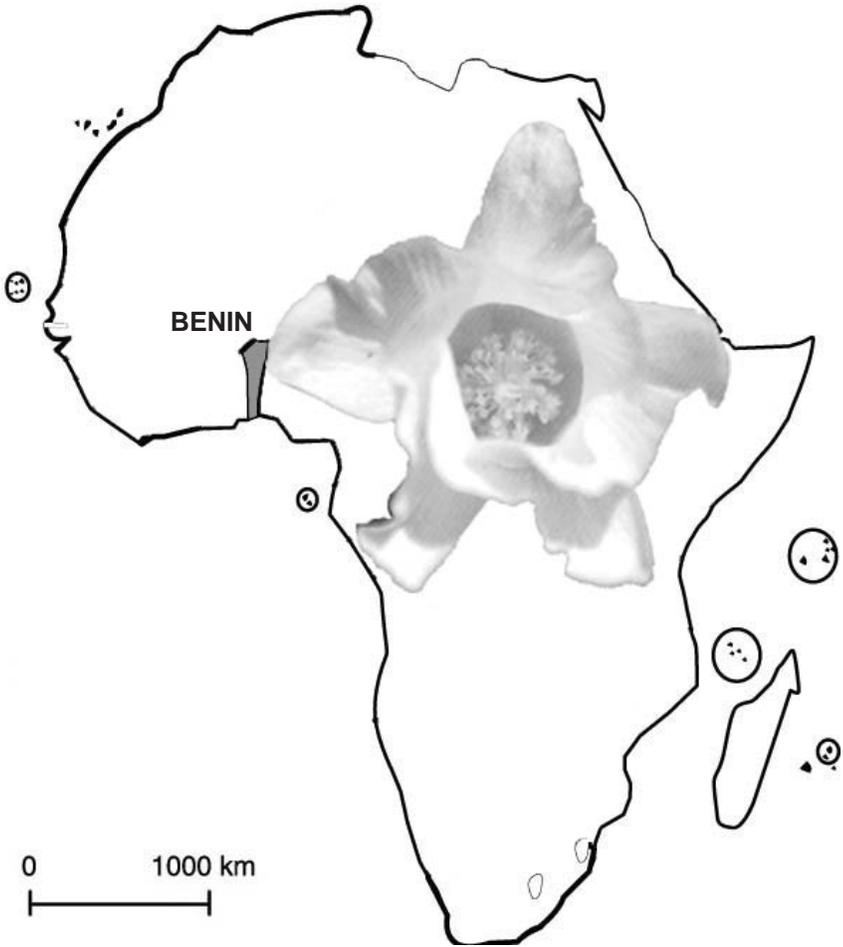
Pour l’édition de ce livret, la méthodologie adoptée s’est appuyée d’une part sur le fruit des entretiens avec les producteurs installés dans les différents bassins de l’AProCA et d’autre part sur une recherche documentaire en lien avec la thématique du livret.

Des missions de terrain ont été effectuées dans huit pays de l’AProCA afin de rencontrer et d’échanger avec les producteurs de coton sur la thématique du livret. Cette étape a permis de recueillir les avis des cotonculteurs sur les processus de réformes en cours et/ou à venir dans les filières cotonnières africaines. Et partant, cela a été l’occasion de mesurer leur niveau d’information et leur degré de maîtrise de ces questions. Pour diverses raisons, quatre pays de l’AProCA (Côte d’Ivoire, Tchad, Guinée et Cameroun) n’ont pu être visités ; pour compenser cela, une recherche bibliographique a été réalisée pour documenter les pratiques contenues dans ce livret.

Après les missions de terrain et sur la base de différentes interviews réalisées avec les cotonculteurs, l’équipe d’ENDA Diapol a procédé à une sélection des pratiques. Ce ciblage des pratiques s’est fait en fonction des résultats des entretiens et par rapport à la spécificité propre à chaque pays selon qu’il est engagé ou pas dans des séries de réformes.



BENIN



Réforme de la filière cotonnière au Bénin

Situation avant privatisation

Le Bénin est un important pays exportateur de coton en Afrique de l'Ouest. La filière coton, qui participe pour 10 à 15% au produit intérieur brut et représente près de 80% des exportations agricoles, constitue une ressource vitale pour l'économie béninoise.

La filière coton, se développa pendant la période coloniale sous la régie de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT). Après l'indépendance, la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) fut responsable de tous les niveaux du processus de production : importation, distribution de semences et autres moyens de production, mise à disposition de crédits et d'autres services aux producteurs.

Processus de privatisation

Face à la crise financière que traverse la SONAPRA, les bailleurs de fonds somment l'Etat béninois à lancer le processus de réforme.

C'est en 1992 que le monopole de la SONAPRA, qui gérait l'ensemble des activités du secteur - distribution des intrants aux paysans, achat de la récolte auprès des producteurs, transport, égrenage et exportations -, a commencé à être démantelé. L'État confie alors la distribution des engrais et des semences au Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA). De leur côté, les producteurs se structurent, en 1995, sur une base géographique, au sein de la Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO). Le processus s'achève en 1997, quand le



gouvernement accorde des licences à des sociétés privées d'égrenage qui se regroupent dans le cadre de l'Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin (APEB). On compte actuellement 13 sociétés qui opèrent sur le marché dont la Société de Distribution Intercontinentale d'Intrants (SDI) et la Société Africaine pour le Management, l'Affrètement et le Commerce (SAMAC).

Situation après privatisation

Avec le schéma de la privatisation, la filière se complexifie encore lorsque les groupements professionnels conviennent, avec l'aval du gouvernement, de créer d'autres structures chargées de gérer des opérations spécifiques. L'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), par exemple, doit répartir le coton-graine, sur la base d'un système de quotas, auprès des usines d'égrenage. C'est elle aussi qui sert d'interface entre l'Etat et les familles professionnelles, d'un côté, et entre les différents acteurs de la filière, de l'autre. La Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR), créée en 2000, joue un rôle primordial dans le maintien des équilibres financiers.

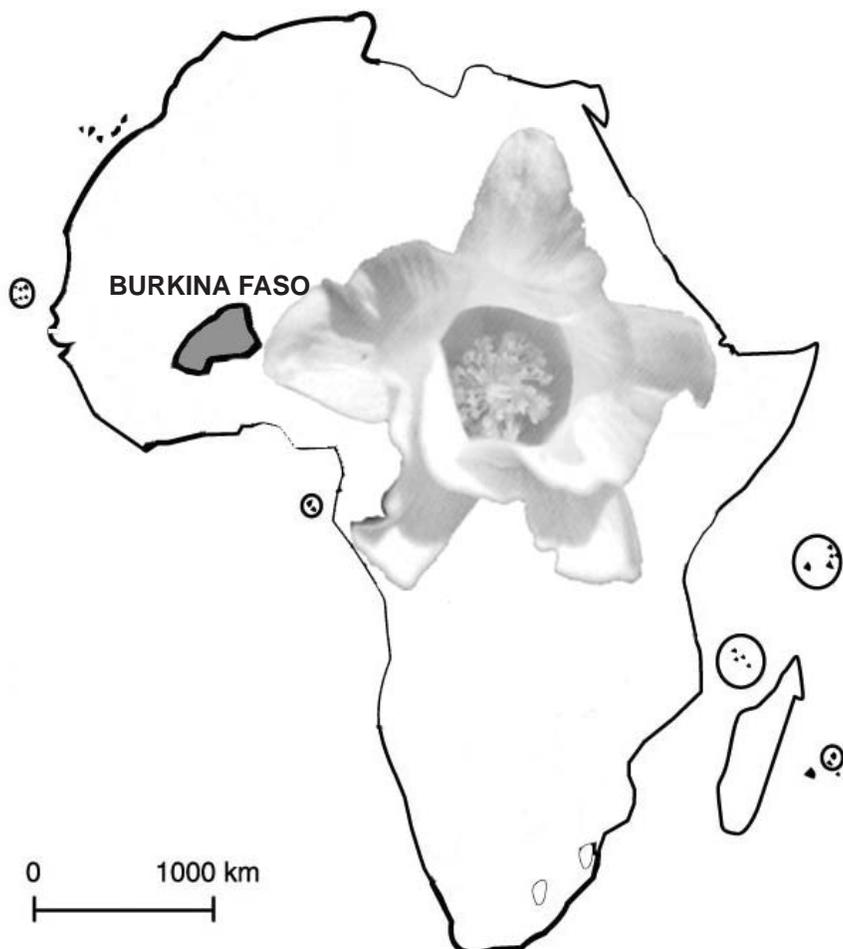
Les égreneurs lui versent un acompte de 40 % sur la base de la quantité totale de coton-graine qui leur a été attribuée par l'AIC. Grâce à cette avance, la CSPR rembourse les sommes prêtées par les banques aux planteurs pour les commandes d'intrants auprès de leurs fournisseurs en début de campagne. Elle paie également les premiers volumes de coton-graine récoltés par les groupements de producteurs.

Le problème est que ce système implique une rigueur stricte, car il joue sur des équilibres fragiles, dépendants d'une organisation et non des lois du marché. Un tel contexte nécessite par ailleurs que l'Etat remplisse sa fonction d'arbitre, ce qu'il tarde à faire.

Cette perturbation notée dans la filière se manifeste notamment par le fait que certains distributeurs non agréés écoulent des intrants de qualité douteuse. De plus des producteurs, pour leur part, vendent

également parfois leurs graines à des égreneurs n'appartenant pas à l'APEB et n'ayant donc pas réglé leur acompte à la CSPR. Et d'autres égreneurs achètent du coton-graine directement aux producteurs, sans respecter la répartition prévue par l'AIC, parfois avec l'assentiment des pouvoirs décentralisés.

BURKINA FASO



Le financement de la recherche cotonnière au Burkina Faso

La recherche constitue l'une des fonctions critiques les plus importantes de la filière cotonnière burkinabè. Très tôt l'Etat a misé sur la recherche cotonnière à travers un projet dénommé " programme coton " pour donner à la filière burkinabè toutes les chances d'atteindre des seuils de production élevés. Pour ce faire, l'Etat, à travers l'Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA) s'est appuyé sur l'expertise locale avant de s'ouvrir vers des partenaires étrangers en nouant des protocoles de collaboration avec des centres de recherches comme l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles (IRCT) et le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

L'INERA, organe public, a toujours accompagné la filière cotonnière burkinabè en mettant à la disposition de la principale société cotonnière, en l'occurrence la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX), l'expertise nécessaire en matière de recherche cotonnière, contribuant ainsi au développement et à l'expansion de la culture du coton au Burkina Faso. Les rapports de collaboration qui liaient l'INERA et la SOFITEX ont aussi glissé vers un partenariat dénommé " Convention à la Recherche Cotonnière " avec l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina Faso (AICB)¹ comme principal bailleur pour le financement de la recherche cotonnière. Avec la libéralisation intervenue en 2002, le schéma n'a pas trop changé avec la venue des deux nouvelles sociétés cotonnières

(1) L'AICB regroupe les différents acteurs de la filière : producteurs, égreneurs, transporteurs, commerçants, filateurs etc.



(SOCOMA et FASO COTON), le budget de financement de la recherche a été indexé proportionnellement au poids des trois sociétés qui opèrent dans les différentes zones cotonnières du pays. Dans le nouveau schéma, la SOFITEX contribue à hauteur de 80% du budget, suivie de la SOCOMA avec une participation 12% et enfin le reste est supporté par FASO COTON soit 8%. Mais la SOFITEX reste la principale interlocutrice de l'INERA.

Les investissements consentis par l'Etat burkinabé dans la recherche cotonnière ont permis d'obtenir des résultats considérables, parmi lesquels on peut citer :

- L'accroissement de la production cotonnière : le Burkina Faso est devenu le premier producteur d'Afrique de l'Ouest et du Centre et le onzième producteur mondial ;
- Le décloisonnement de la recherche avec l'adoption d'une politique de diversification de la recherche avec trois volets : un volet " génétique ", un volet " entomologie " et un volet " agronomie et agroéconomie " ;
- Le développement de nouvelles variétés de semences plus performantes et plus résistantes aux attaques parasitaires notamment la chenille,

L'implication de tous les acteurs de la filière à travers l'interprofession (AICB) a été déterminante dans la conduite et le financement des travaux de recherche sur le coton. Avec la libéralisation, les sociétés nouvellement créées ont su s'adapter en s'inscrivant dans la même démarche que la SOFITEX.

Le processus de privatisation de la filière cotonnière au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les producteurs de coton ont été au cœur du processus de la libéralisation de la filière cotonnière. Tout le long du processus, les producteurs regroupés au sein de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) ont su convaincre les autres acteurs de la filière, à savoir la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) et l'Etat, à adopter un schéma qui impliquait les cotonculteurs sur toute la chaîne de production cotonnière qui allait du recensement à la commercialisation du coton graine en passant par l'approvisionnement et la gestion des intrants.

La participation des producteurs dans le processus de privatisation

Les cotonculteurs burkinabè sont regroupés en une fédération forte et représentative (UNPCB) qui depuis sa création défend les intérêts des producteurs de coton. Ce regroupement des producteurs en une seule entité a permis à l'UNPCB de peser de tout son poids lors des négociations et d'obtenir l'implication des producteurs dans la gestion de la filière. Avec des parts sociales comprises entre 10 et 30% du capital des sociétés cotonnières privées, les producteurs de coton du Burkina sont devenus de véritables acteurs de la filière qui interviennent en amont (production) et en aval (transformation du coton) de la chaîne de valeur du coton et ceci en moins de dix ans.

Avant l'entame du processus de libéralisation, les producteurs regroupés au sein de l'UNPCB ont pris les devants en initiant des voyages d'échanges dans des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire ; pays qui s'étaient déjà inscrits dans la voie de la libéralisation de leur filière cotonnière. Ces visites ont permis aux cotonculteurs burkinabè de passer en revue et d'analyser les schémas de privatisation adoptés dans ces différents pays et de relever dans la foulée les résultats que ces réformes ont produit. A côté des visites d'échanges, les producteurs ont initié des sessions de formation pour sensibiliser leurs



pairs sur les réformes institutionnelles afin qu'ils soient au même niveau d'information que les autres acteurs de la filière en l'occurrence l'Etat, la SOFITEX et les bailleurs de fonds. Après ce travail de sensibilisation à la base, les producteurs de coton ont poussé l'Etat, la SOFITEX et les bailleurs de fonds à débattre dans des cadres de concertation pour qu'ensemble ils réfléchissent au schéma de libéralisation le plus adapté à la filière burkinabè. Après plusieurs rencontres et échanges un consensus s'est dégagé avec l'adoption de la politique de zonage comme schéma devant conduire la filière burkinabé vers la voie de la libéralisation.

Les résultats de la privatisation

Suite à la privatisation du secteur cotonnier qui a débuté en 2002 les résultats ont été plus qu'encourageants après six années, parmi ceux-ci on peut citer :

- Une plus grande implication des producteurs dans la marche et la gestion de la filière.
En plus d'être consultés régulièrement pour recueillir leurs avis, les cotonculteurs burkinabè exercent une influence significative sur la fixation du prix des intrants et du coton graine.
- Une plus grande motivation des producteurs, en effet avant la privatisation beaucoup de producteurs de coton burkinabè étaient découragés du fait notamment des faibles revenus tirés de la culture cotonnière. L'entrée des producteurs dans le capital des trois nouvelles sociétés cotonnières a suscité dans la foulée l'émergence d'une nouvelle dynamique des producteurs installés en zones cotonnières.
- Une amélioration du dispositif d'appui, les sociétés cotonnières qui ont vu le jour avec la libéralisation de la filière ont la responsabilité dans leur zone cotonnière respective la charge d'assurer et de suivre l'encadrement des producteurs. Partant, le rôle qui était dévolu à la

SOFITEX, s'applique dorénavant à la Société Cotonnière du Gourma (SOCOMA) et FASO COTON.

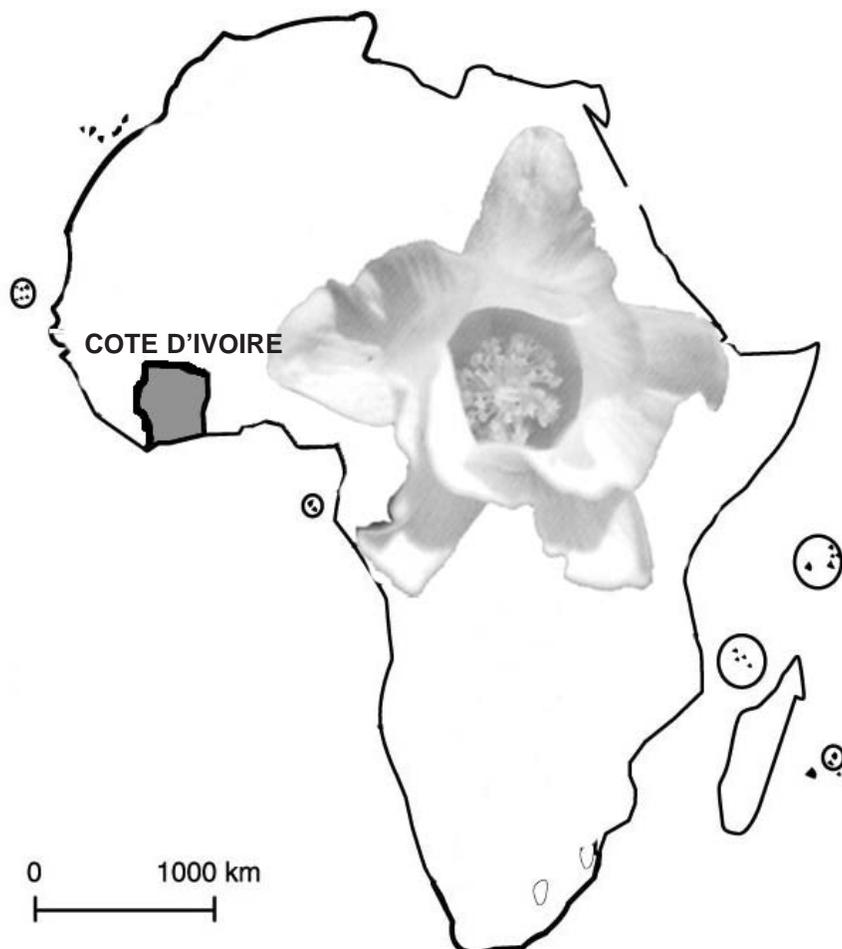
- Une augmentation de la production, depuis 2006 le Burkina Faso est devenu le premier producteur d'Afrique de l'Ouest et du Centre et le onzième producteur mondial. Cette hausse significative de la production est à mettre à l'actif des producteurs qui ont été impliqués dans la bonne gestion de la filière et qui ont pesé de tout leur poids dans l'adoption du schéma de privatisation qui répondait aux spécificités de la filière burkinabè.

Les enseignements tirés

Pour tirer profit de cette pratique, les pays qui s'appêtent à se lancer dans des réformes institutionnelles de leur filière cotonnière gagneraient à s'en inspirer. Pour ce faire les visites d'échanges dans les pays qui ont déjà entamé le processus ou qui l'ont finalisé est un bon moyen de s'informer sur les tenants et les aboutissants des réformes institutionnelles en cours dans ces pays c'est-à-dire les menaces et les opportunités, les forces et les faiblesses du schéma de libéralisation adopté dans chaque pays visité. En outre la consultation et l'implication des producteurs à chaque étape du processus de libéralisation sont essentielles. En effet les producteurs sont un maillon essentiel dans la chaîne de valeur du coton sur lequel toute réforme pour réussir doit s'appuyer.



COTE D'IVOIRE



La réforme de la filière cotonnière ivoirienne

Dans les années 1980, au moment où le secteur cotonnier connaissait une expansion certaine, survint une crise économique qui l'affecta de façon significative. L'Etat ivoirien qui détient 70% du capital de la compagnie nationale, éprouve désormais de plus en plus de difficultés à respecter ses engagements vis-à-vis de la filière. Cette situation va conduire à la signature d'une convention cadre avec la société cotonnière en 1991.

Le processus de privatisation de la filière cotonnière

A partir des années 70, on assiste à l'essor de la filière cotonnière dans le Nord et le Centre du pays. Depuis sa création en 1974 par l'Etat, la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile (CIDT) détient le monopole de la gestion de la filière. Mais la CIDT est une société mixte, ses actions sont détenues à 30% par la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) présente dans le pays depuis 1963 et 70 % par l'Etat ivoirien.

A partir de 1991 l'Etat ivoirien procède à la signature de deux conventions cadres de 1991 et 1996, on entra ainsi dans la dynamique de libéralisation du secteur cotonnier. Dès après la signature de la première convention cadre entre l'Etat ivoirien et la société cotonnière, on assiste de plus en plus à la défaillance de la société cotonnière dans la gestion de la filière. En 1996, une autre convention cadre fut signée et le gouvernement décida de poursuivre ainsi le processus et d'aboutir à la libéralisation totale du secteur.

Le schéma adopté s'est fait sous forme de zonage ; trois blocs ont vu le jour dont deux ont été attribués aux privés, le troisième restant sous la tutelle de la CIDT. Ivoire Coton exploite la zone Nord – Ouest



et dispose de trois usines d'égrenage. La Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI-SA) quant à elle exploite le bloc Nord – Est et dispose également de trois usines d'égrenage. Enfin la Compagnie Ivoirienne de Développement Textile (CIDT) dispose de quatre usines d'égrenage.

Les producteurs n'ont pas été impliqués dans le processus de privatisation de la filière cotonnière. Pour faire face à cela, ils ont créé une société dénommée Société Industrielle Cotonnière des Savanes/ Société Anonyme (SICOSA-SA). Cette dernière concurrence les autres sociétés cotonnières dans leur propre zone de production.

La filière dans le contexte de la crise

La baisse de la production du coton dans les pays africains est liée à la chute régulière, depuis 2001, des cours du produit sur le marché international en partie à cause des importantes subventions accordées aux cotonculteurs américains et européens.

Mais les difficultés de la production ivoirienne (40 % de baisse de la production par rapport à la campagne précédente) ont également un lien avec la crise politico-militaire qui paralyse depuis plus de cinq ans l'économie de ce pays d'Afrique de l'Ouest.

La Côte d'Ivoire est, en effet, coupée en deux par une rébellion qui a éclaté après l'échec d'une tentative de coup d'Etat, le 19 septembre 2002.

Quatre usines d'égrenage - Korhogo 1 et 2, Ouangolo et M'bengué, dans le nord du pays - et leurs directions administratives, ainsi que les directions techniques de la Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI-SA) ont été plongées dans le noir par une coupure d'électricité pendant cette période de crise, pour des factures impayées d'un montant de 2,6 millions de dollars (soit 1,3milliards de franc CFA).

De même, l'usine d'égrenage de la SICOSA-SA a été fermée avec la baisse accrue de la production du coton.

Pendant ce temps, des camions avec remorques chargés de coton traversaient les villes de Korhogo et Ferké, dans le nord, en direction

d'autres usines comme celles d'Ivoire Coton, dans le nord, et de Dopa, dans le centre, qui fonctionnaient lentement parce qu'elles n'avaient pas assez de coton et tournaient en-dessous de leur capacité normale.

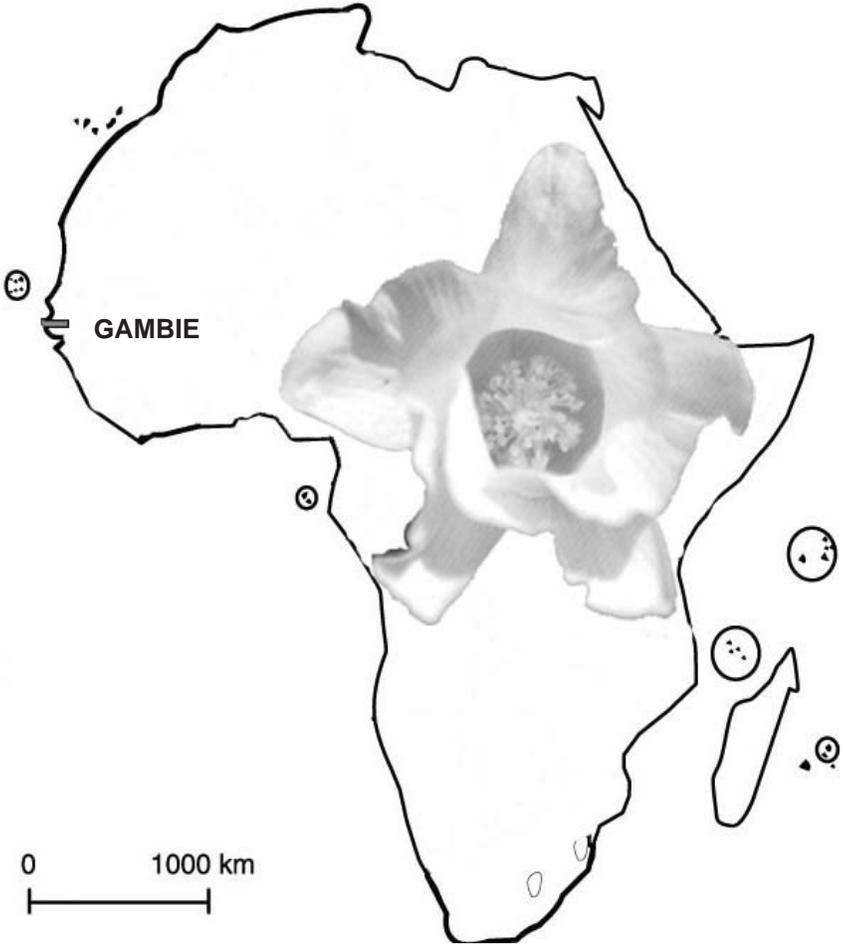
Les Forces Nouvelles, qui contrôlent la région nord, la principale productrice de coton dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, ont sommé les sociétés cotonnières — égreneurs de coton — d'apurer leurs arriérés vis-à-vis des cotonculteurs au cours de la campagne 2006-2007. Les producteurs menacèrent d'adopter d'autres stratégies pour la commercialisation de leur coton à savoir le convoier, par leurs propres moyens, vers le Mali, le Burkina Faso et le Ghana si les usiniers locaux ne payaient pas les 50 pour cent exigés par les Forces Nouvelles.

Face à cette menace des cotonculteurs ivoiriens, un schéma de contrôle d'enlèvement du coton a été mis en place par les Forces Nouvelles. Elles ont ainsi des représentants dans les usines d'égrenage et en bordure des frontières pour s'assurer que les producteurs seront payés et qu'il n'y ait pas de vente à l'extérieur du pays. L'un des problèmes clés de la désorganisation de la filière cotonnière en Côte d'Ivoire est la fuite incontrôlée du produit vers l'extérieur. C'est le vol ou l'enlèvement du coton par un opérateur ou un égreneur qui n'a financé ni les intrants, ni l'encadrement. Il ramasse le coton en payant de modiques sommes, en fixant le prix du kilogramme de coton de manière arbitraire, parce que les paysans sont dans un besoin financier.

Face à ces problèmes que traverse la filière cotonnière, l'Etat ivoirien a mis en place des systèmes d'audit, de contrôle et de régulation. Ainsi il a retenu par appel d'offre l'Audit Contrôle et Expertise (ACE) pour se charger entre autres de recueillir les statistiques fiables sur l'état de la filière. L'Etat a aussi créé l'Agence de Régulation de Coton et l'Anacarde (ARECA) pour superviser le travail de l'ACE et mettre en place des règles pour qu'il puisse mieux observer les différents acteurs de la filière. Actuellement la filière cotonnière en Côte d'Ivoire est en train de se stabiliser peu à peu avec notamment le retour de l'autorité étatique dans les zones cotonnières.



GAMBIE



L'approvisionnement en intrants de la COGA

En Gambie, la filière cotonnière a été privatisée depuis 1992. Le capital de la principale société cotonnière du pays, la Gambia Coton Limited (Gamcot) est réparti entre l'Etat qui détient 40% de l'actionnariat et Dagriss qui contrôle 60% des parts. Cette privatisation qui était censée régler un certain nombre de maux dont souffrait la filière comme l'approvisionnement en intrants.

Depuis l'introduction du coton en Gambie, la Gamcot intervient sur toute la chaîne de valeur du coton en dispensant l'encadrement aux producteurs et en fournissant les intrants nécessaires pour assurer la production ; puis elle se charge de la collecte du coton graine et de la commercialisation de la fibre.

Mais depuis quelques années la Gamcot rencontre d'énormes difficultés pour assurer un approvisionnement correct en intrants aux producteurs de coton gambiens.

Pour son approvisionnement en intrants, la Gamcot emprunte un long circuit d'approvisionnement, ce qui a comme conséquence un renchérissement du coût des intrants. Avant le démarrage de la campagne, les cotonculteurs évaluent leurs besoins et font appel à la Gamcot.

Cette dernière ne disposant pas des ressources nécessaires pour approvisionner correctement les producteurs gambiens se retourne vers son voisin la Sodefitex située de l'autre côté de la frontière.

Mais avec le transfert de certaines compétences, la Sodefitex fait appel à la Fédération Nationale des Producteurs de Coton du Sénégal (FNPC) qui, via son union le plus proche, se charge de convoier les intrants vers la Gamcot qui à son tour se charge de la distribution dans les différents villages.

Ce nombre important d'intermédiaires (Gamcot/Sodefitex/FNPC/COGA) exerce un impact négatif sur le prix des intrants livrés aux destinataires finals (les cotonculteurs gambiens).

Cette multitude d'acteurs dans le système d'approvisionnement en intrants qui remonte depuis cinq ans est à l'origine des nombreuses difficultés que traverse la filière gambienne :

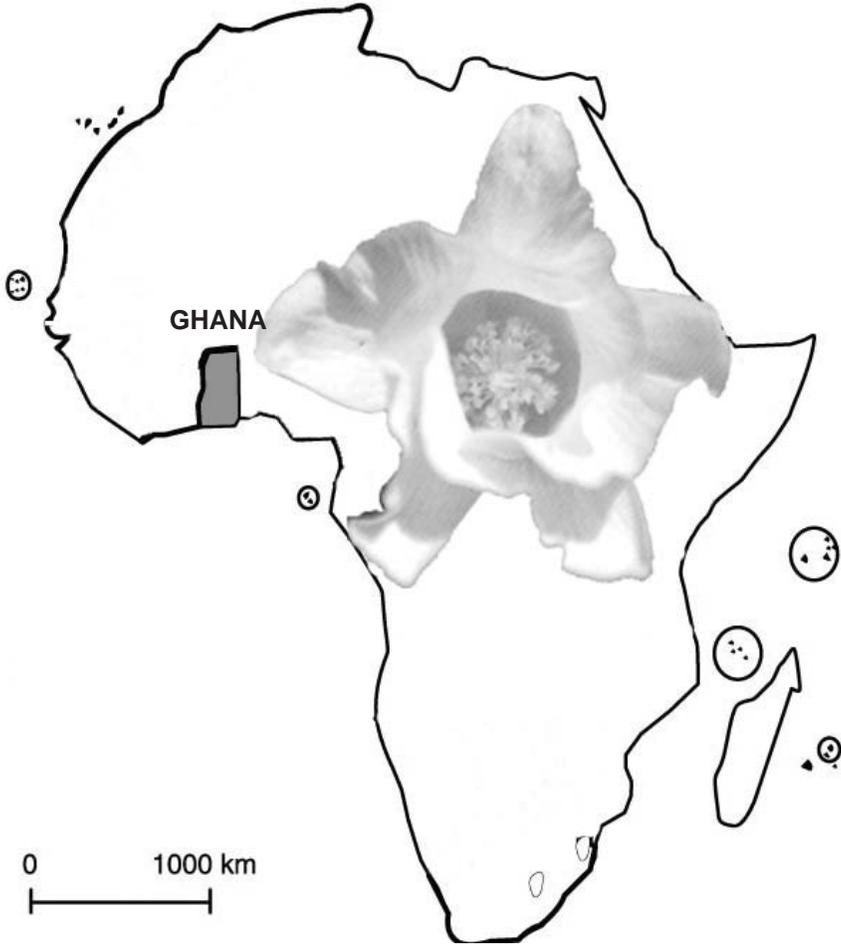
- Une baisse continue de la production qui provoque dans la foulée un ralentissement des activités de la Gamcot,
- Un relâchement de l'encadrement, la Gamcot dispose d'un nombre réduit d'encadreurs qui viennent en appui aux producteurs de coton. Les visites sur le terrain pour contrôler le bon suivi des itinéraires techniques deviennent de plus en plus rares et la production s'en ressent,
- Une démotivation des producteurs de coton, la cherté des intrants ayant découragé un nombre important de producteurs.

Il y a lieu de rappeler que c'est grâce à la collaboration très étroite entre la FNPC et la COGA que les producteurs de coton de la Gambie ont continué à produire du coton.

D'ailleurs les producteurs bissau-guinéens avec l'appui des responsables d'AGA se sont inscrits dans la même dynamique que leurs homologues gambiens en initiant un partenariat avec la FNPC notamment sur l'approvisionnement en intrants.



GHANA



Le défi de l'organisation des producteurs

La culture du coton a retenu moins l'attention des pouvoirs publics au Ghana que dans les autres pays sahéliens pour lesquels le coton est une des premières sources des recettes d'exportation. Le processus d'innovation agricole autour du coton s'est donc réalisé dans un contexte marqué par des périodes d'appui faible de l'Etat par rapport aux autres pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

La période qui a suivi l'indépendance du Ghana a été marquée par la création d'une société paraétatique, la Ghana Cotton Development Board (GCDB), chargée d'assurer l'encadrement et la commercialisation du coton.

Les services de l'encadrement au Ghana

Au fil des années, l'encadrement fourni aux producteurs par la société cotonnière devient insuffisant. Ceci entraîne une dégradation de la production cotonnière compte tenu du fait que les producteurs ne maîtrisaient pas bien les techniques culturales.

Les limites des services d'encadrement agricole public par rapport à la production cotonnière au Ghana sont démontrées par le fait qu'on recense un agent de vulgarisation pour 10 000 exploitations. A titre de comparaison, ce taux d'encadrement est loin de celui de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) où on compte actuellement, un agent pour 450 à 500 exploitations, soit 30 fois supérieur à celui du Ghana. Avant la privatisation de la société paraétatique (GCDB), l'encadrement concernait à la fois les associations de producteurs mais aussi des producteurs indépendants.



Depuis quelques années, la Ghana Cotton Company (GCC) encadre principalement des producteurs regroupés en association. L'accès aux moyens de production dont les intrants et les nouvelles variétés de semences n'est alors possible que pour les exploitants membres d'une organisation reconnue par la GCC.

L'organisation des producteurs

Avec la réforme, plusieurs mesures ont été prises pour le développement de la filière cotonnière. Des groupements de producteurs variant entre un minimum de dix (10) producteurs et un maximum de trente (30) producteurs sont encouragés. Ceux-ci bénéficient d'un encadrement et de facilités de crédits et d'accès aux intrants. La promotion de ces groupements de producteurs de coton favorise la dynamique interne entre les producteurs puisque la gradation et la commercialisation sont faites au nom du groupement et non à celui d'un producteur pris individuellement. Un membre d'une organisation de producteurs qui ne respecte pas les normes de qualité peut être " sanctionné " par les autres membres pour que l'organisation de producteurs ne perde pas le label "qualité".

Comme la GCC n'assure l'approvisionnement en intrants que pour les producteurs regroupés en association alors que la promotion des organisations de producteurs est relativement récente. Ceci rend difficile l'approvisionnement en intrants des producteurs non membres des associations. L'absence d'une organisation forte des producteurs, et surtout le non affiliation de nombreux producteurs dans les petites organisations rendent les mesures bien difficiles à appliquer.

La réforme de la filière ghanéenne

Pourquoi la réforme

Après l'indépendance du Ghana, l'Etat a mis en place une politique agricole de «modernisation de l'agriculture » basée sur le modèle des pays développés avec une utilisation de tracteurs sur de grandes exploitations. Une société paraétatique (Ghana Cotton Development Board (GCDB) est créée à cet effet. La production connut un bond important pour atteindre le pic en 1970. Au milieu des années 1970, elle commence à décliner à cause des prix réels aux producteurs jugés trop bas et un service d'encadrement devenu peu efficace. Parallèlement l'industrie locale du textile connut alors des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'Etat avait la main mise dans tout le secteur du coton. Il gérait à travers la société cotonnière toute la filière sans impliquer les producteurs. Il est à noter que ces derniers n'ont pas été organisés en structure capable de défendre leurs intérêts.

Suite aux crises récurrentes de la société cotonnière qui s'est traduite par la faillite de l'Etat ghanéen dans sa gestion et aux problèmes d'impayés et de dettes récurrentes du fait que les producteurs ont refusé les cautions solidaires, l'Etat fut contraint de lancer le processus de privatisation et de libéralisation du secteur cotonnier.

Les grandes étapes de la réforme

Le Ghana a libéralisé sa filière cotonnière depuis plus de vingt ans, plus exactement au milieu des années 80 au moment de la crise de la production cotonnière des années 1970 qui s'est prolongée au cours de la décennie suivante, la société paraétatique cotonnière (GCDB) est progressivement privatisée et devient la Compagnie du Coton du Ghana (GCC) en 1985.



Le secteur cotonnier sera après entièrement libéralisé. La GCC n'a pas le monopole et on compte aujourd'hui trois sociétés qui exploitent des unités d'égrenage et neuf qui ne s'occupent que de la commercialisation.

Au total, il existe douze compagnies privées qui opèrent dans la filière du coton. Parmi les douze sociétés, la GCC est la plus importante.

Il convient de souligner qu'au Ghana, il n'y a pas de représentation paysanne reconnue, alors qu'en situation de libéralisation, celle-ci aurait pu servir à réduire les coûts de transaction.

La situation actuelle de la filière cotonnière

Au Ghana, les sociétés cotonnières sont supposées payer pour l'utilisation des produits de la recherche. Ceci semble avoir découragé ces sociétés de sorte que la recherche cotonnière est quasi-inexistante dans ce pays.

Ainsi la GCC entretient principalement des liens commerciaux et d'encadrement avec les producteurs sans passerelle d'échange avec les centres de recherche agricoles nationaux. La hausse du prix a également été observée, mais son impact sur le revenu du paysan est peu probable puisque le prix des intrants s'est accru de manière beaucoup plus importante.

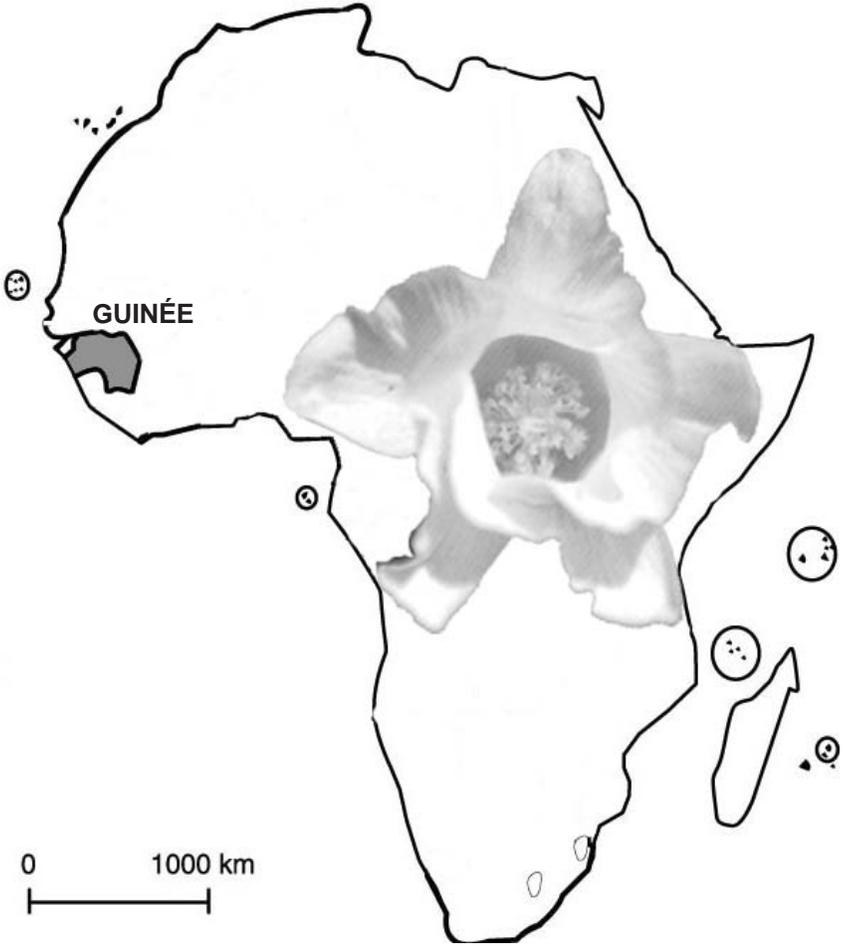
Il faut remarquer que la libéralisation n'a pas induit de compétition au niveau du prix car les sociétés cotonnières se sont concertées pour fixer collectivement un prix afin d'éviter que les paysans vendent leur coton à celles qui ne leur ont pas fourni les intrants et le travail du sol, le remboursement du crédit intrant retenu sur le prix du coton-graine « *poaching* » tant décrié au lendemain de la libéralisation. L'une des conséquences de ce mécanisme est le fait que les paysans supportent seuls l'accroissement du coût des intrants.

Et il est à noter que le prix du coton au Ghana est actuellement de 17% supérieur à celui du marché international. A côté de ces prix d'intrants élevés, il y a des failles dans l'approvisionnement en intrants par les techniciens qui le plus souvent réduisent la quantité destinée aux producteurs ou n'acheminent pas simplement tout le produit.

Après la privatisation, les producteurs de coton ghanéens se sont organisés en structure pour mieux s'impliquer dans la gestion de la filière.



GUINÉE



Le rôle de l'Etat dans la gestion de la filière guinéenne

La filière cotonnière de la Guinée était pilotée par la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT), jusqu'à la création d'une société cotonnière nationale, la Compagnie Guinéenne de Coton (CGC). La filière bénéficie de l'aide française (AFD, FAC) depuis le début des années 80.

Elle a connu un démarrage laborieux (2.800 tonnes en 1988/1989), ensuite quelques résultats tangibles ont été obtenus en 1991/1992 (12.478 tonnes), pour retomber lors de la campagne 1995/1996 à 10.712 tonnes. A la suite, un plan de restructuration a été mis sur pied fixant un objectif de production de 24.000 tonnes à partir de la campagne 1996/97.

Le désengagement de l'Etat de la gestion de la filière

En 2000, des négociations ont été engagées entre la CFDT et l'Etat guinéen, celles-ci ont conduit à la libéralisation de la filière. La Compagnie Guinéenne de Coton (CGC) a ainsi vu le jour. Tout au long du processus de création de la CGC, les producteurs n'ont pas été associés dans les négociations. Partant, la filière cotonnière a commencé à connaître une crise qui progressivement l'a menée dans une impasse : avec la faillite de la principale société cotonnière du pays.

En 2004 on a l'absence d'usine d'égrenage, toute la production a été égrenée à Bassé en Gambie par la Gambia Cotton Limited (Gamcot). Cette crise s'est accentuée avec des difficultés

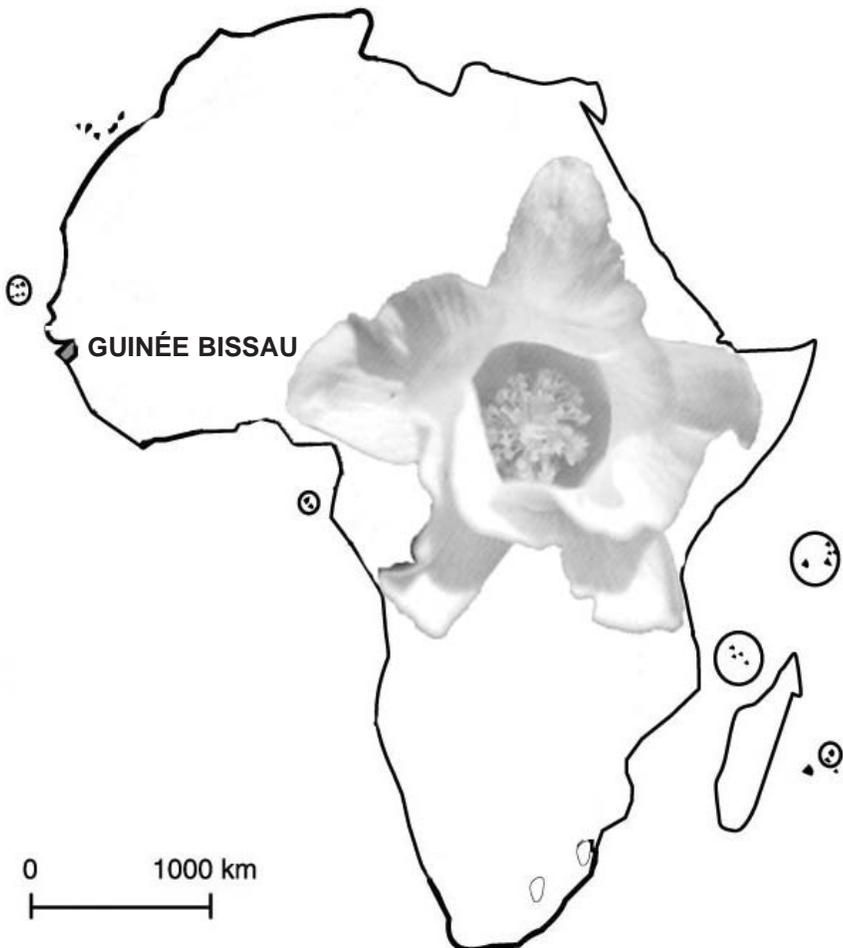


d'approvisionnement des producteurs en intrants. C'est ainsi que lors de la campagne 2005/2006, les producteurs n'ont pas pu s'approvisionner en intrants et ont du se déplacer jusqu'au Mali pour en chercher. La fermeture de l'usine d'égrenage associée au problème d'approvisionnement en intrants ont conduit au démantèlement des groupements de producteurs. Avec ces difficultés rencontrées par les producteurs de coton, le soutien de l'Etat se fait de plus en plus rare.

En effet, le pouvoir en place ne subventionne plus les producteurs de Kankan (zone de production cotonnière) alors qu'il avait mis sur pied un projet basé à Kankan et nommé « Projet Coton Kankan » (PCK) qui était coordonné par la CFDT depuis 1984. Le PCK remplissait toutes les fonctions d'encadrement technique, de collecte, d'égrenage et de vente sur le marché mondial de la fibre. Pour la relance de la filière cotonnière qui est plongée dans une léthargie, l'Etat est à la recherche d'un partenaire pour un redémarrage des activités. Les producteurs, de leur côté, sont en train d'entreprendre une réflexion poussée pour la mise en place d'une organisation forte qui soit capable d'interpeller les autorités étatiques et de s'imposer en interlocuteur direct et incontournable.



GUINÉE BISSAU



La conduite de la privatisation de la Sociedade Algodoeira da Guiné Bissau (SAGB)

En 2001, l'Etat Bissau guinéen a entrepris une réforme en profondeur de sa filière cotonnière. Face aux nombreuses difficultés que traversait le secteur cotonnier et surtout à la précarité dans laquelle les cotonculteurs bissau guinéens étaient installés, les autorités bissau-guinéennes ont jugé opportun de privatiser la principale société cotonnière du pays et partant de redonner un nouveau souffle à la filière cotonnière. Cette réforme a été initiée et conduite par l'Etat, depuis le choix du repreneur jusqu'à la cession des parts de l'Etat. Les producteurs bien qu'organisés en structure n'ont pas été consultés, ni impliqués dans le processus de réforme de la filière. Les conséquences qui s'en sont suivies ont été désastreuses pour toute la filière.

Le déroulement de la privatisation de la SAGB

Cette privatisation n'a pas été suffisamment bien préparée pour donner les résultats escomptés. Le repreneur n'a pu faire face à ses engagements, la SAGB est tombée en faillite entraînant avec elle toute la filière et occasionnant dans la foulée une déstructuration de toute la chaîne de production cotonnière. A cela vient s'ajouter le problème des impayés laissés par les opérateurs privés dont le plus connu est la société SONAE qui a laissé derrière elle une dette estimée à quelques quatre vingt (80) millions de francs CFA. Cette privatisation qui était supposée venir en appui aux producteurs en leur dotant de moyens conséquents pour moderniser les exploitations agricoles et partant



développer la production cotonnière nationale a plutôt découragé un nombre important de producteurs plaçant ainsi la filière dans un état de léthargie totale entre 2002 et 2005.

Les impacts de la privatisation de la SAGB

La privatisation du secteur cotonnier qui était censée régler les problèmes structurels auxquels la filière bissau guinéenne était confrontée a plutôt accentué les difficultés avec des conséquences désastreuses pour tous les acteurs de la filière parmi lesquelles :

- La fermeture de la principale unité d'égrenage du pays : la SAGB qui constituait une source de devises pour l'Etat dans la mesure où le coton était la deuxième spéculation agricole du pays derrière l'anacarde,
- La déstructuration des organisations de producteurs : avant la privatisation de la SAGB, les producteurs étaient organisés au niveau des villages et cela avait fortement contribué au boom du coton dans les années 80 en Guinée Bissau avec des productions annuelles frôlant les 8 000 tonnes.
- L'abandon de la culture du coton : faute de motivation et d'acheteurs crédibles, les producteurs de coton se sont progressivement désengagés de la filière en faveur d'autres spéculations (anacarde, riz, huile de palme) plus rentables à leurs yeux.
- Une paupérisation des populations : dans les zones cotonnières, le coton constituait la principale source de revenus monétaires mais avec l'abandon de la culture de cette spéculation ces populations se sont retrouvées privées de ressources.

Les enseignements tirés de la privatisation de la SAGB

En lançant le processus de libéralisation du secteur cotonnier avec la privatisation de la SAGB, l'Etat bissau-guinéen ne s'est pas entouré de toutes les garanties nécessaires pour renforcer les acquis de la filière. A cela vient s'ajouter la défaillance de l'Etat dans l'accompagnement des acteurs pour mener à bien cette privatisation. Cette absence de l'Etat s'est surtout ressentie dans l'environnement des affaires qui était loin d'être assaini, et partant attrayant pour des investisseurs potentiels. L'instabilité politique qui a émaillé ses dernières années la Guinée Bissau a fortement contribué à la détérioration de l'environnement des affaires.

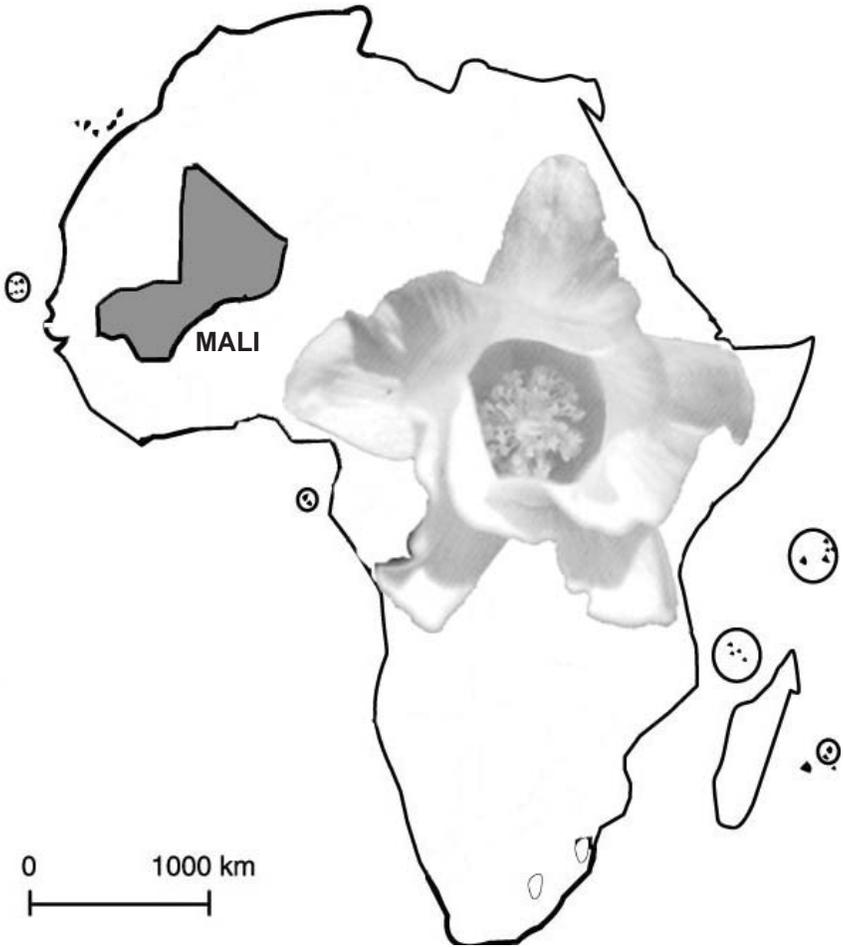
Les perspectives

Après quatre ans sans production, faute d'intrants, de société cotonnière et d'appui étatique, la culture du coton a timidement repris en 2006 (200 ha cultivés pour une production de 250 tonnes) et ceci grâce à un encadrement des techniciens de l'Association Guinéenne de Coton (AGA) et au partenariat avec la Fédération Nationale des Producteurs de Coton du Sénégal (FNPC). Cette reprise de la production s'est accompagnée par une volonté de l'Etat de relancer la principale société cotonnière du pays. Avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Etat bissau-guinéen est en train d'analyser les différents scénarii possibles pour un redémarrage des activités de la défunte SAGB. Mais encore il y a lieu de rappeler que cette énième tentative de relance de la culture du coton se fait sans une réelle implication des cotonculteurs. L'Etat bissau guinéen est en train de reproduire le même schéma à savoir l'exclusion des producteurs dans le processus de consultation pour la reprise des activités de la SAGB.

L'expérience bissau-guinéenne fait ressortir que dans tout processus l'implication de tous les acteurs notamment les premiers concernés en l'occurrence les producteurs est essentielle pour mener et réussir les réformes.



MALI



Organisation des producteurs au Mali / La naissance d'une seule et unique faîtière

Face à la libéralisation prochaine de la filière cotonnière au Mali, les producteurs de coton ont perçu la nécessité de se regrouper au sein d'une seule et unique organisation, l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), afin de mieux défendre leurs intérêts. Cette nouvelle faîtière remplace le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) créée en 2004.

Situation de l'organisation des producteurs

Le GSCVM avait été créé dans le but de réunir les producteurs à la fois cotonniers et vivriers du Mali. Ce groupement, du fait qu'il est hétéroclite, c'est-à-dire composé de producteurs de coton mais aussi d'autres cultures, connaissait une certaine faiblesse d'autant plus qu'il n'est pas associé suffisamment dans les instances de prise de décision concernant la filière cotonnière. Aussi, il ne pouvait pas s'occuper uniquement des problèmes spécifiques des producteurs de coton. Avec l'annonce de la privatisation de la filière, il y avait nécessité que les producteurs de coton parlent d'une seule voix pour mieux défendre leurs intérêts et être plus autonomes. C'est ainsi que l'UN-SCPC est née.

La structuration de l'UN-SCPC

Pour rappel, au Mali, les Associations Villageoises (AV) sont nées à partir de 1975, d'une part de la demande des villageois qui souhaitaient mieux contrôler leur approvisionnement en intrants et les modalités de vente de leur coton graine, d'autre part des efforts de la principale société cotonnière du pays, la CMDT.

Au fil du temps des unions régionales se dessinent jusqu'à la création d'union des filières cotonnière et vivrière qui a engendré la création du SYCOV en 1991. Par la suite trois autres syndicats se sont constitués pour former le GSCVM en 2004.

La création de l'UN-SCPC s'est basée sur le schéma des unions régionales qui existaient déjà. Quatre unions régionales ont librement consenti le besoin de se constituer et de mettre en place une union nationale des SCPC (Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton). Les organes de l'Union nationale ont été mis en place le 20 mars 2007 à Koulikoro. L'union est issue du processus de mise en place de 7 177 SCPC, 288 unions communales, 41 unions de secteur et 4 unions régionales.

Les orientations de l'UN-SCPC

Le GSCVM avait la responsabilité d'assurer l'approvisionnement en herbicides coton et intrants céréales (herbicides et engrais). Le Groupement a aussi encouragé les producteurs à s'impliquer au-delà de leur exploitation dans le développement des zones cotonnières par la réalisation d'infrastructures.

Avec la création de l'UN-SCPC, les actions ont été recentrées sur les préoccupations réelles des producteurs de coton :

- la promotion, la valorisation de la culture du coton et particulièrement des revenus des cotonculteurs à travers la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements agricoles ;
- la commercialisation du coton graine et sa livraison aux usines d'égrenage ;
- la recherche et la diffusion de l'information du prix de la fibre sur le marché mondial ;
- la promotion de la productivité et de la qualité du coton graine ;
- l'implication des producteurs dans la gestion interprofessionnelle de la filière et la participation de l'union dans le capital des sociétés cotonnières ;

- le développement du partenariat au niveau national et international avec d'autres filières.

La formation des producteurs : outil important dans la mise en place d'une organisation

La mise en place du GSCVM était accompagnée de cours d'alphabétisation fonctionnelle et d'autres formations qui ont contribué à améliorer le fonctionnement et la gestion de ces organismes. Malheureusement ces efforts, conduits en fonction des ressources financières disponibles, sont restés trop discontinus et ne s'inscrivaient pas dans des politiques assez volontaristes de formation des producteurs.

La mise en place de l'Union Nationale, a été précédée par un long processus de formation et de sensibilisation des producteurs avec l'appui de partenaires comme la Banque Mondiale. Cela a permis aux producteurs de comprendre dans le fond l'intérêt voire la nécessité de la création de l'Union dans le nouveau contexte de la privatisation. Ils ont mieux compris leur responsabilité dans la gestion de la filière à côté des autres acteurs que sont l'Etat et les bailleurs de fonds.

Les enseignements

Le Groupement des syndicats n'a pu acquérir une autonomie pour devenir l'interlocuteur des sociétés cotonnières. Aujourd'hui, avec la création de l'UN-SCPC, les producteurs de coton constituent une force avec laquelle il faudra compter dans la gestion présente et future de la filière. Ils parlent d'une seule voix parce que l'Union qu'ils ont créée s'occupe en priorité des problèmes spécifiques à la culture du coton.

Malgré la mise en place de l'UN-SCPC, le Groupement des syndicats existe toujours même s'il n'est pas suffisamment impliqué dans les aspects importants de la filière. Il y a cependant nécessité de clarifier les domaines des uns et des autres dans la gestion de la filière. L'existence des syndicats en tant qu'organisation parallèle pourrait présenter beaucoup de difficultés de cohabitation surtout sur la définition des rôles des organisations.



L'approvisionnement en intrants au Mali

Au Mali, le coton constitue le deuxième produit d'exportation du pays. La filière contribue au développement local des zones cotonnières, elle fait vivre près de 32 % de la population active malienne, soit 3 millions de personnes. Depuis 2000, l'Etat a entrepris un certain nombre de réformes pour faire face aux difficultés récurrentes que traverse la filière (chute des cours mondiaux, baisse des rendements et donc de la production, déficit financier de la CMDT, etc.). L'approvisionnement et la gestion des intrants constituent l'une des grandes priorités dans les réformes entreprises par l'Etat.

La situation du marché des intrants

Au Mali, le marché d'approvisionnement des intrants est très complexe. En effet, il y a beaucoup d'intermédiaires. Au temps du Groupement de syndicats, chaque syndicat avait son propre schéma d'approvisionnement qui pouvait être différent de celui des autres. Le prix des intrants ne fait qu'augmenter de jour en jour, s'accompagnant de la baisse des cours mondiaux du coton, face à cela la production et le revenu des producteurs sont en baisse perpétuelle.

La méthode adoptée pour la gestion des intrants

Les producteurs de coton du Mali s'étaient regroupés avec les producteurs vivriers en un syndicat, le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM). Le syndicat n'arrivait pas à défendre toutes les questions soulevées par les producteurs du fait de sa taille et de sa diversité. Ainsi, on notait des difficultés sur le marché d'approvisionnement en intrants pour la filière. Avec la création de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UNSCPC), la question de l'approvisionnement sera désormais gérée par cette nouvelle organisation, mieux structurée. Le groupement de syndicats ne s'en occupera plus.

Les conséquences de cette mode de gestion

La gestion des intrants au Mali par le GSCVM a eu beaucoup de conséquences notamment sur la production cotonnière. Parmi ces conséquences, on peut noter :

- La hausse des prix des intrants ;
- La baisse de la production malienne ;
- Le mauvais rendement : 0,6 T / ha ;
- Le retard de réception des intrants entraînant un retard sur le début des semis.

Avec la hausse des prix des intrants, la production cotonnière malienne ne fait que baisser, et les producteurs ne parviennent plus à tirer des bénéfices substantiels de la culture du coton. Les rendements sont mauvais de l'ordre de 0.6T / ha. Les intrants sont le plus souvent reçus au mois de juillet ce qui retarde le début des semis. De même les délais de paiement sont assez longs, ce qui ne permet pas aux producteurs de faire des économies et ainsi améliorer leur bien-être.

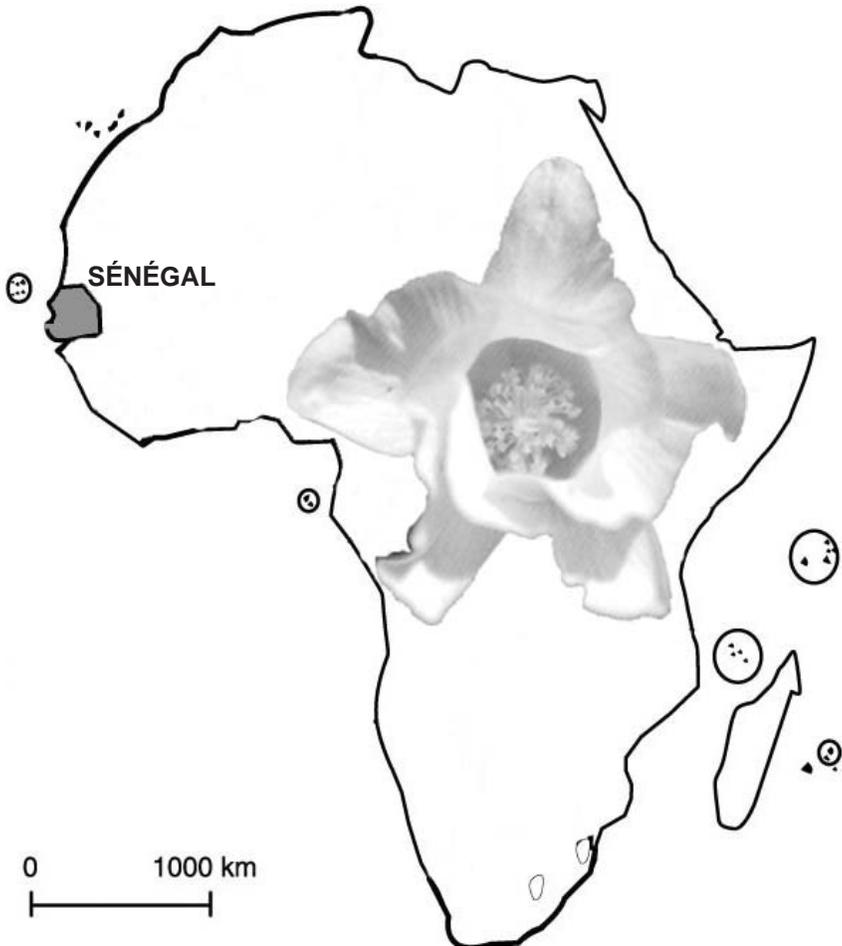
Recommandations sur la gestion de l'approvisionnement en intrants

Bien qu'étant géré par la nouvelle faîtière à savoir l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), le marché d'approvisionnement en intrants demeure toujours complexe. Une meilleure restructuration de la filière cotonnière à savoir la clarification des rôles et responsabilités du groupement des syndicats et de la faîtière s'avère nécessaire pour la relance de cette dernière et ceci pourrait ainsi contribuer, de manière significative, au développement de la filière. Compte tenu la hausse soutenue des prix des intrants, certains producteurs proposent des pistes comme l'achat groupé pour réduire les frais d'acquisition.

En somme, les difficultés constatées dans l'approvisionnement en intrants de la filière cotonnière au Mali sont le fruit du manque d'une part d'organisation de ses producteurs et d'autre part de concertation de tous les acteurs.



SÉNÉGAL



Le Processus de fixation du prix de coton graine au Sénégal

Au Sénégal, la fixation du prix au producteur s'est toujours faite avec les producteurs et ceci avant le démarrage de la campagne agricole. Ainsi les producteurs sont informés du prix d'achat avant le début de l'hivernage et donc sont libres de s'engager ou pas dans la production du coton. Avant le démarrage de chaque campagne les différents acteurs de la filière que sont l'Etat, la Société de Développement et des Fibres Textiles (Sodefitex) et la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC) discutent et fixent d'un commun accord le prix d'achat auquel le coton sera commercialisé à la récolte.

Ce système basé sur la concertation entre les différents acteurs et qui est en vigueur depuis 1993 s'est prolongé dans le temps grâce à un fonds de soutien de la filière qui permettait de soutenir le prix au producteur. Ce fonds doté d'une importante enveloppe financière estimée à deux milliards de francs CFA a permis de proposer un prix rémunérateur aux cotonculteurs. Mais face à la tendance baissière et soutenue des cours mondiaux due notamment aux subventions américaines et européennes, ce fonds s'est asséché et partant il fallait trouver un autre mécanisme pour remplacer le système décrit précédemment.

Le consensus longtemps dégagé dans la fixation du prix au producteur a permis :

- La stabilisation du prix proposé aux producteurs durant les campagnes précédentes,
- D'encourager la production cotonnière du fait du prix proposé,



- D'améliorer les revenus des producteurs et partant les conditions de vie en milieu rural,
- Après de larges concertations entre les différents acteurs de la filière, il a été décidé d'un commun accord de la mise en place d'un nouveau système de détermination du prix au producteur appelé Fonds de Gestion du Risque Prix (FGRP). Avant l'adoption de ce mécanisme une étude a été menée par des experts, en étroite collaboration avec les producteurs, les responsables de la Sodefitex, l'Etat et les bailleurs, pour la mise en place de ce système. Désormais avec ce mécanisme la fixation du prix au producteur se fera automatiquement selon une formule qui prend en compte différents paramètres de la filière et ceci en corrélation avec le marché mondial. Selon les acteurs de la filière cotonnière, ce mécanisme devrait permettre de pallier certaines insuffisances notées dans le précédent système.

Aujourd'hui les producteurs de coton regroupés au sein de la FNPC se disent conscients que la détermination du prix au producteur est fonction des cours du coton sur le marché mondial, qui depuis des années, connaissent un recul sans précédent. La Sodefitex, pour pouvoir proposer un prix rémunérateur au producteur s'est engagée dans une politique de diversification en s'investissant dans d'autres cultures comme le maïs, le tournesol et dans la transformation de produits laitiers.

Le transfert de compétences dans la gestion de la filière cotonnière au Sénégal

Tout au début de l'introduction de la culture du coton, les producteurs recevaient gratuitement les intrants, le système de crédit intrants a fait ensuite son apparition. A l'origine, la Société de Développement et des Fibres Textiles (Sodefitex) était en amont et en aval de la chaîne de production cotonnière. Avant le démarrage de chaque campagne, elle évaluait les besoins des cotonculteurs et se chargeait de faire les commandes d'intrants.

Mais avec l'alphabétisation et le degré de structuration des cotonculteurs des compétences ont été transférées à la FNPC, il s'agit notamment de l'approvisionnement et de la gestion des intrants. Aujourd'hui la FNPC, à travers les Groupements de Producteurs de Coton (GPC) évalue leurs besoins pour avoir la quantité d'intrants nécessaire pour couvrir les surfaces à emblaver. Après ce premier recensement qui récapitule l'ensemble des besoins à couvrir, les producteurs lancent un appel d'offres pour choisir leur fournisseur en intrants. Après soumission des fournisseurs potentiels, la commission technique de la FNPC fait son choix sur son fournisseur et ce n'est qu'à ce moment qu'elle souscrit un prêt, garanti par la Sodefitex, auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) pour l'achat des intrants. La FNPC ne disposant pas de moyens logistiques s'adresse à la Sodefitex qui réceptionne les intrants à travers sa Direction de la Production Cotonnière (DPC). Une fois les intrants reçus par la Sodefitex, la DPC, se charge de l'acheminement vers les GPC qui distribuent les intrants aux ayants droit. A la commercialisation, le crédit intrant est récupéré par le gestionnaire villageois pour le compte de la FNPC en vue du règlement de l'emprunt bancaire.

Afin d'éviter le non recouvrement des dettes liées aux intrants, la FNPC a instauré au sein de chaque GPC le système de la caution solidaire. Avec ce système les membres du GPC sont solidaires des



dettes contractées ; la FNPC s'adresse au moment du recouvrement aux GPC et non aux producteurs pris individuellement. Il faut rappeler que les producteurs s'unissent en GPC sur des liens d'affinité, d'amitié et de confiance, ce qui réduit considérablement les risques de défaillance de non paiement. On dénombre au moins 1800 GPC répartis sur les différentes zones de production cotonnière, tous affiliés à la FNPC.

En sus du transfert de l'approvisionnement et de la gestion des intrants, la Sodefitex a aussi transféré ou du moins décentralisé la fonction « encadrement ». Pour suppléer les encadreurs de la Sodefitex, des « relais techniques villageois » et des « conseillers agricoles paysans » ont été formés grâce à l'alphabétisation fonctionnelle pour servir de relais aux encadreurs de la Sodefitex qui progressivement ont vu leur nombre diminuer ces dernières années. En 2007, l'Association Sénégalaise Interprofessionnelle du Coton (ASIC) a été mis sur les fonds baptismaux. Elle regroupe 18 membres répartis équitablement entre la Sodefitex et la FNPC. A moyen terme toutes les fonctions critiques qui sont aujourd'hui exécutées soit par la Sodefitex soit la FNPC devront être transférées à l'ASIC. Cette structure devra jouer le rôle d'arbitrage entre les acteurs de la filière et ceci dans un souci d'une gestion plus efficace et plus efficiente de la filière.

Le processus de privatisation de la société cotonnière du Tchad (Cotontchad)

Historique de la Cotontchad

La Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad) est née en 1971 de l'ancienne Compagnie Cotonnière Française (Cotonfranc), implantée au Tchad depuis 1926. La Cotontchad est une société d'économie mixte dont l'État tchadien est l'actionnaire principal avec 75% des parts. Les autres actionnaires sont la CFDT (Compagnie Française de Développement Textile) (17%), un consortium bancaire (6%) et l'Agence Française de Développement (AFD) (2%).

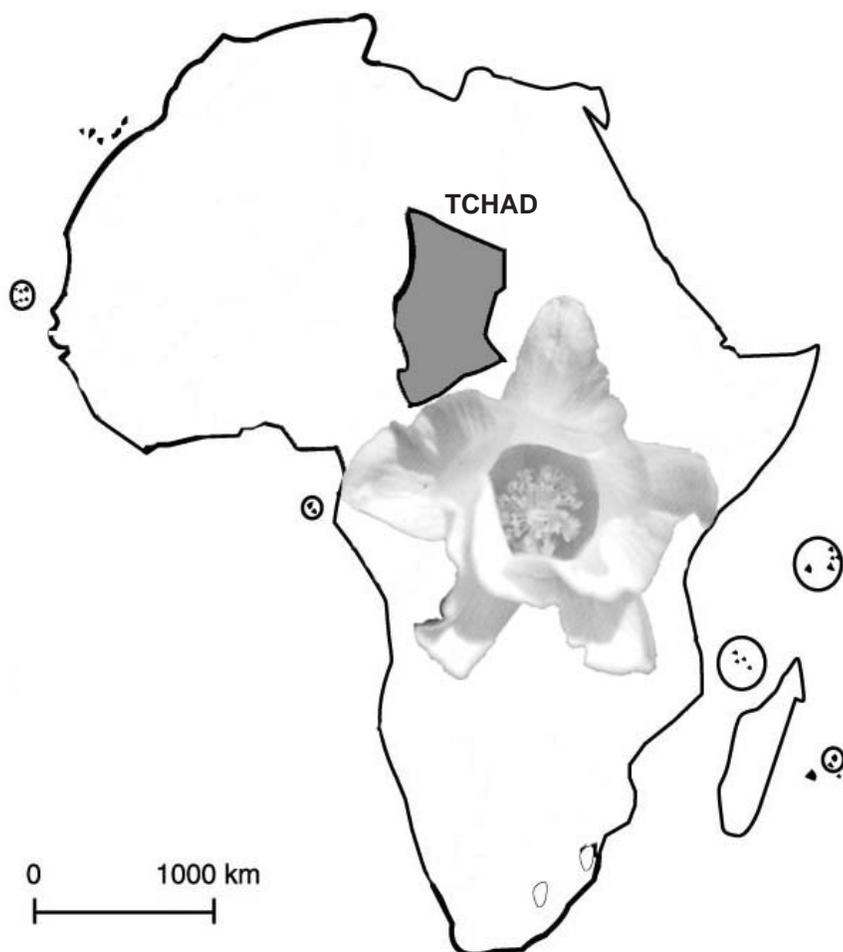
En 1968, a été créée la Caisse de Stabilisation des Prix du Coton (CSPC) afin de « garantir les prix au producteur en couvrant des pertes éventuelles de la Cotontchad et de soutenir les mesures visant à encourager et développer directement ou indirectement la culture du coton ». La Cotontchad dispose du monopole des activités cotonnières du pays (achat, transformation et commercialisation du coton au Tchad). La Cotontchad compte neuf usines d'égrenage fonctionnant dans le sud du pays (Sahr, Koumra, Moundou, Kelo, Gounou-Gaya, Léré, Pala, Kyabe).

Les causes de la privatisation de la Cotontchad

Entre 1991 et 1993, la crise qu'a connue toute la filière coton à travers le monde a conduit la Cotontchad à s'imposer des économies irréversibles pour sa survie. Plus de la moitié de ses unités d'égrenage a été fermée. La Caisse de Stabilisation des Prix du Coton a également été liquidée en 1993. Entre-temps, les pouvoirs publics ont décidé de rendre flexible le prix du coton graine acheté au producteur.



TCHAD



La reprise progressive du cours du coton s'est répercutée sur les activités de la société. Le 4 juin 1997, un arrêté du Ministère du Développement Industriel lie le prix du coton graine acheté au producteur au cours international de la fibre. Malgré cela, la société connaît d'année en année des difficultés de trésorerie (baisse croissante des rendements, chute des cours mondiaux du coton, gouvernance de la Cotontchad, etc.) à tel point qu'on parle aujourd'hui de sa privatisation.

Au niveau de la Cotontchad même, plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés. Depuis la mise en place des agents interface en 1994, la gestion des intrants lui revient. Avec l'aval du gouvernement tchadien, le Cotontchad contracte des prêts auprès du *pool* bancaire de la place ou auprès de banques internationales pour financer ses campagnes de productivité. Ces prêts servent à financer les marchés des intrants. Seulement, nombre de ces marchés s'effectuent de manière floue. Parfois, la société met elle-même en place une caution au bénéfice de l'entreprise ayant gagné l'offre pour financer l'importation des intrants. Par exemple, en 1998, après appel d'offres, la Cotontchad a adressé à une société de la place une lettre pour la fourniture de 23 000 tonnes d'engrais NPKSB. Deux mois après, il n'y a eu toujours aucune livraison. Une caution de 1,2 milliard a été accordée à la société bénéficiaire de l'appel d'offres afin de se mettre en règle vis-à-vis de son fournisseur d'engrais qui est en Europe.

D'autres dysfonctionnements comme le faible recouvrement des crédits de productivité et les détournements de ces crédits sont à relever. En avril 2000, cette situation anormale a entraîné des coûts de l'ordre 250 millions de francs. Pour ce qui est des détournements, ceux-ci se chiffrent entre 300 et 400 millions de francs pour la campagne 1998/1999. Depuis la fin 2001, la filière rencontre de lourdes difficultés conjoncturelles, dues à la chute des cours mondiaux, avec des niveaux record jamais atteints ces trente dernières années (prix d'achat du coton graine parmi les plus faibles des pays africains, ramené à 160 FCFA pour la campagne 2002/2003).



Malgré une production de coton graine légèrement en hausse (+ 15 % pour la campagne 2001/2002 soit 165 000 tonnes), en dépit de problèmes d'acheminement dus à l'état inquiétant du réseau des pistes cotonnières, l'exportation de coton fibre a chuté depuis 2002.

De plus, depuis 2000, la privatisation de l'huilerie-savonnerie a porté un sérieux coup à la trésorerie de la société. Cette étape s'inscrivait dans le processus de désengagement de l'Etat, entamé en 1999 avec la mise en place d'un plan stratégique de réforme du secteur coton. En 2003, sous l'impulsion du Fonds Monétaire International (FMI), les activités d'huilerie et de savonnerie ont été privatisées sous la dénomination de Direction de l'Huilerie Savonnerie (DHS) et par là-même, séparées de la transformation textile.

En somme les principales causes de la crise de la filière cotonnière au Tchad on été :

- le désengagement de l'Etat et la mise en place d'un plan de stratégie des réformes,
- les fluctuations du marché international et les nombreux choix erronés de l'Etat pour démanteler ce géant de l'économie tchadienne,
- le problème de gestion au sein de la Cotontchad et
- la privatisation en 2000 de l'huilerie savonnerie de la Cotontchad.

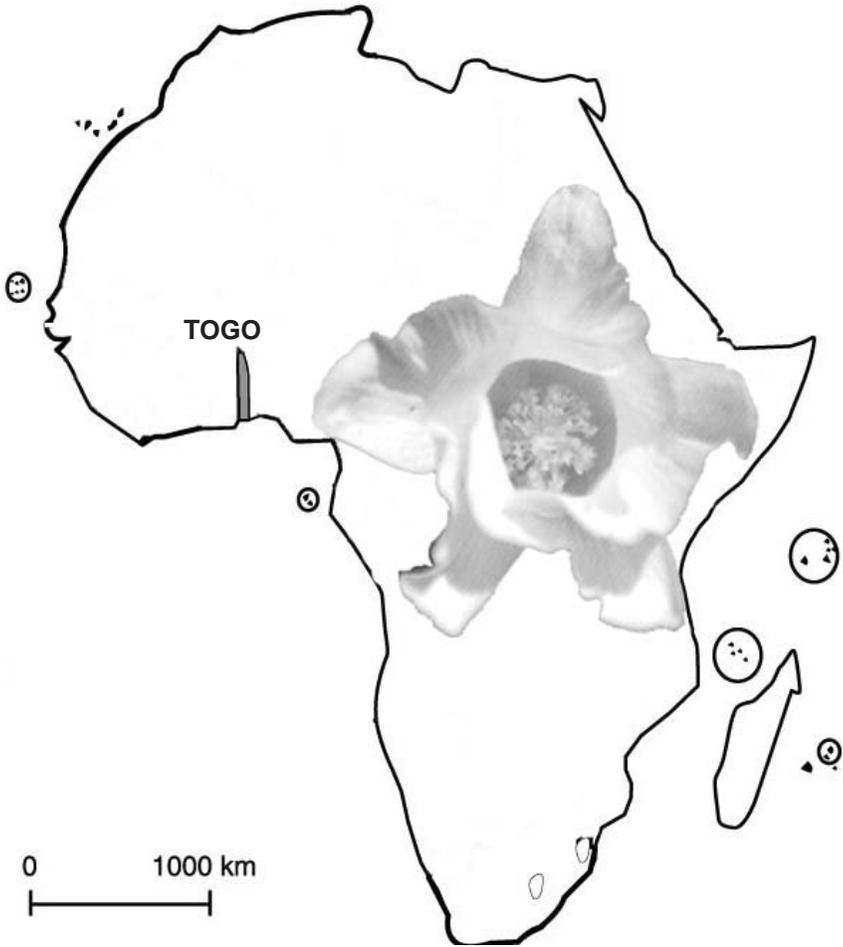
Le processus de privatisation de la Cotontchad

En 1999, la Cellule Technique pour des Réformes du Secteur Coton (CTRC) a été mise en place par l'Etat tchadien. Cette cellule avait pour mission d'examiner le potentiel de la libéralisation de la filière et œuvre pour la création d'organisations de producteurs fonctionnels et crédibles. Donc un processus de désengagement de l'Etat, a été décidé par le Gouvernement tchadien en décembre 1999 et appuyé par la Banque Mondiale à partir de septembre 2001. La privatisation se justifierait par une mauvaise gestion de la société cotonnière en l'occurrence la Cotontchad, une faible productivité, des revenus peu incitatifs pour les cotonculteurs, des prix des intrants (engrais et insecticides) relativement élevés et l'intervention accrue de l'Etat.

La privatisation de la Cotontchad envisageait de longue date n'a pu jusqu'à présent être réalisée. L'Etat tchadien a entamé une série de consultation afin d'identifier les différents scénarii possibles pour son désengagement progressif du secteur cotonnier.



TOGO



Structuration de la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton du Togo

La culture du coton occupe une place importante dans l'économie togolaise, en plus de procurer des ressources monétaires importantes à l'Etat, elle contribue à l'atteinte de la sécurité alimentaire des populations rurales. En effet dans les exploitations agricoles familiales, les producteurs associent avec la culture du coton d'autres cultures vivrières pour assurer leur alimentation.

Avec la création de la Société Togolaise de Coton (SOTOCO) en 1974, la culture du coton a connu une explosion de sa production. L'augmentation de cette production est à mettre à l'actif de l'Etat qui a mis en place un certain nombre de structures comme l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT), pour encourager la diversification dans le domaine de l'agriculture. C'est ainsi que le coton est devenu en l'espace de quinze ans la troisième culture de rente du Togo derrière le cacao et le café.

Cependant, avec le poids de plus en plus important occupé par le coton dans l'agriculture togolaise, les producteurs ont senti le besoin de s'organiser en une fédération unique et forte capable de défendre leurs intérêts auprès des autres acteurs de la filière. Fort de ce constat, les producteurs qui étaient jusque là organisés dans des Groupements Agricoles Villageois (GAV) ont commencé progressivement à poser les jalons de la fédération nationale des groupements de producteurs de coton. Le schéma ci-dessus récapitule l'évolution de la structuration des producteurs de coton du Togo :



Groupements Agricoles Villageois (**GAV**) → Associations des Producteurs pour la Collecte du Coton graine (**APCC**) → Groupements des Producteurs de Coton (**GPC**) → Unions Préfectorales des Groupements des Producteurs de Coton (**UPGPC**) → Unions Régionales des Groupements des Producteurs de Coton (**URGPC**) → Fédération Nationale des Groupements des Producteurs de Coton (**FNGPC**).

Malgré sa création récente le 21 octobre 2005, la FNGPC joue un rôle de premier plan dans le fonctionnement et la gestion de la filière cotonnière togolaise. En plus de participer au conseil d'administration de la SOTOCO en tant qu'observateur, les producteurs sont impliqués dans la fixation des prix des intrants et du coton graine. Elle est aussi associée dans les réformes institutionnelles que veulent initier les autorités togolaises en direction de la filière cotonnière. La Fédération Nationale des Producteurs de Coton du Togo a su être une organisation forte pouvant bien défendre les intérêts des producteurs.

L'enseignement majeur qu'on peut tirer de la filière togolaise c'est la bonne communication entre les producteurs. Notons que c'est cette fluidité de l'information au sein de l'organisation des producteurs qui les a emmenés à s'organiser jusqu'à atteindre le niveau de Fédération Nationale.

CONCLUSION

En Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) près de quinze (15) millions de personnes tirent l'essentiel de leurs revenus monétaires de la culture du coton. Aujourd'hui, avec un contexte mondial marqué par une libéralisation effrénée des échanges, les filières agricoles notamment les filières cotonnières ne sont pas en reste. De nombreux pays producteurs de coton notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont aujourd'hui confrontés à des problèmes récurrents qui pèsent de plus en plus sur leur compétitivité : baisse des rendements, hausse des prix des intrants, risques liés au change flottant (Euro/Dollar), etc.

Pour pallier à cela et surtout redonner aux filières cotonnières africaines la place qu'elles occupaient jadis dans le développement agricole, économique et social des pays africains. Il nous paraît essentiel de mettre au centre de toute réforme, les cibles c'est-à-dire les cotonculteurs.

Dans la plupart des pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, les réformes institutionnelles mis en œuvre et souvent dictées par les institutions de Bretton Woods, n'ont pas été définies de concert avec les producteurs. Ces derniers se retrouvent dans une nouvelle situation à laquelle ils n'ont pas été bien préparés. Le projet «Guide des bonnes et mauvaises pratiques en matière de privatisation et de libéralisation des filières cotonnières africaines » tente ainsi de pallier ces difficultés en mettant à la disposition des cotonculteurs membres de l'AProCA des outils de sensibilisation et de plaidoyer (livret et cassettes audio) sur les réformes des filières cotonnières africaines.

Bien que le contexte soit différent d'un pays à l'autre, ce livret a dressé un panorama sur les différentes pratiques identifiées dans les



plateformes de l'AProCA. De cette photographie, il en ressort un certain nombre d'enseignements qui gagneraient à être véhiculées pour permettre une mise à niveau des différentes plateformes sur ces questions qui sont devenues, par la force des choses, des enjeux importants pour bon nombre de pays africains producteurs de coton. Les missions de terrain menées dans les différents pays membres de l'AProCA ont permis de mesurer le degré de compréhension des cotonculteurs sur les enjeux liés à cette problématique, à savoir la libéralisation et la privatisation des filières cotonnières.

Bien que le contexte soit spécifique pour chaque pays, des expériences riches en enseignement existent et gagneraient à être encouragées, diffusées ou vulgarisées pour permettre aux pays qui s'appêtent à libéraliser leur secteur cotonnier (Mali, Cameroun, Togo,...) à s'inspirer des expériences des pays pionniers en la matière (Bénin, Burkina Faso, Ghana).

ENDA Prospectives Dialogues Politiques (ENDA Diapol), dans sa mission d'interface entre les différents acteurs et de promotion du dialogue politique en favorisant la participation des acteurs dans les instances de négociation et de prises de décision, a pu, en collaboration avec l'AProCA, contribuer à identifier tous les enjeux liés à la libéralisation et à la privatisation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre. Un certain nombre d'enseignements sont à tirer pour les pays ayant déjà libéralisé leur secteur cotonnier (Bénin, Burkina Faso, Ghana), pour permettre aux pays où la gestion de la filière demeure assurée par l'Etat (Togo, Tchad, Cameroun), de pouvoir disposer de toutes les informations pertinentes avant de se lancer dans le processus, pour assurer un développement durable de leur filière.

BIBLIOGRAPHIE

Analyses et perspectives macroéconomiques du Tchad, Agence Française de Développement, Edition 2002 et 2007

Rapport de mission, Tournée AProCA en Afrique Centrale, du 06 au 14 Février 2007

Rapport de mission, Tournée Sénégal, du 25/01/2007 au 01/02/2007

Rapport de mission, Tournée Africaine de l'AProCA, Bénin, Togo et Ghana, du 18 au 24 Avril 2006

Rapport de mission, Tournée Mali et Guinée du 05 au 15 février 2007

Rapport de mission, Tournée Burkina Faso et Côte d'Ivoire du 05 au 15 février 2007.



“ Guide des bonnes et mauvaises pratiques en matière de libéralisation et de privatisation des filières cotonnières africaines : Capitalisations et Echanges des Expériences Paysannes ”

Depuis les années 90 un certain nombre de pays africains ont entamé une série de réformes en ouvrant leur secteur cotonnier aux privés. Ceci s'est manifesté par un désengagement progressif de l'Etat au profit de nouveaux opérateurs. Si certains ont réussi ce pari, d'autres pays producteurs de coton sont appelés à s'inscrire dans cette lancée dans un futur proche.

Mais force est de constater que les différents acteurs impliqués dans ses processus de réformes ne sont pas au même niveau d'information. Ainsi ce livret tente de passer en revue les bonnes et mauvaises pratiques identifiées dans les réformes institutionnelles enclenchées dans certains pays producteurs de coton afin de les partager avec d'autres pays africains producteurs de coton de la zone Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC).

L'objectif poursuivi par ce livret est de mettre à la disposition des producteurs de coton à la base un outil d'échanges et de partages d'expériences paysannes entre les différentes plateformes de l'AProCA. Une fois informés et outillés, les cotonculteurs africains seront à même de participer de manière qualitative à la conduite des processus de réformes institutionnelles dans leur pays respectif. Mieux les cotonculteurs maîtriseront les enjeux qui sont liés à ses processus de réformes qui sont devenues irrémédiables dans le contexte actuel où se trouvent les filières cotonnières africaines.

Projet :



Enda Diapol

En partenariats avec :

